

GÂTINE ET CHOISILLES - PAYS DE RACAN

Un accès contrôlé aux déchetteries

Mercredi 23 septembre, les conseillers communautaires étaient réunis afin de délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Déchetteries communautaires. Le vice-président Éric Lapleau a présenté le système d'accès par QR code qui sera mis en place progressivement sur les trois déchetteries du territoire.

Administration générale. Les élus se sont prononcés à l'unanimité pour ne pas mettre en place un pacte de gouvernance qui reste facultatif pour la communauté de communes. Une décision appuyée par le président Philippe Capon : « *Les modalités actuelles permettent un fonctionnement satisfaisant, l'élaboration d'un pacte de gouvernance risquerait d'alourdir le débat* ». Par ailleurs, l'assemblée a validé le règlement intérieur qui définit les principes d'organisation et de fonctionnement et garantit la sécurité juridique des décisions et le bon fonctionnement des instances communautaires.

Finances. Pour l'année 2026, les élus ont approuvé la répartition de droit commun du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), pour des montant de 301.090 € pour la communauté de communes et 250.677 € répartis entre les 19 communes.

Ferme-expo. La collectivité sera présente lors de la manifestation programmée les 13, 14 et 15 novembre. Par ailleurs, Gâtine-Racan s'est engagée à accompagner les éleveurs et les exposants présents, une décision justifiée par Éloi Canon, le vice-président à l'économie. « *Notre présence est importante pour notre territoire, explique-t-il, car ce salon va bien au-delà de l'agriculture et de l'alimentation.* »

Polaxis. Compte tenu de la situation économique, la collectivité a accepté un avenant avec l'acheteur du lot de 40 hectares pour l'obtention d'un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux. Actuellement un bâtiment de 19.000m² est en cours de construction sur la zone. D'autre part dans le cadre de la vente du lot de 11 hectares, un délai de 3 mois est accordé pour que l'entreprise puisse déposer son permis de construire.

Fonds de compensation agricole. La compensation collective agricole vise à maintenir le potentiel économique agricole perdu suite à des projets d'aménagement ou de travaux qui consomment définitivement des terres en activité agricole. Une enveloppe totale de 103.263 € est actuellement consignée. Un cahier des charges a été établi en tenant compte des remarques apportées lors du conseil communautaire et un appel à projet va être lancé.

Environnement. Afin d'aider à financer la recherche contre le cancer, les trois déchetteries pourront collecter les bouchons en liège et synthétiques. La collecte permettra le recyclage en

matériaux d'isolation et en fibre textile. D'autre part, une aide de 822,25 € va être versée à Emmaüs pour l'élimination d'objets non valorisés.

Terrain synthétique. Le conseil a approuvé les termes de la convention établie avec le district de football pour la mise à disposition du terrain, des installations et des équipements.